

GUIDE SERVICE PARDON

Possession simple de cannabis

GUIDE COMPLET



GUIDE COMPLET

ALTER JUSTICE

Groupe d'aide et d'information aux personnes judiciairisées

275, rue du Parvis, bur. 510
Québec, Québec, G1K 6G7
1.833.529.9031 (numéro sans frais)
www.alterjustice.org
info@alterjustice.org

HEURES D'OUVERTURE
L 10h-12h & 13h30-16h
M 13h30-16h
M 10h-12h & 13h30-16h
J 10h-12h & 13h30-16h
V 10h-12h & 13h30-16h
<https://linktr.ee/alterjustice>



qui est **AJ?**

Alter Justice (AJ) est un organisme sans but lucratif qui offre divers programmes d'intervention, d'information et de soutien à l'intention des personnes touchées par la judiciarisation et la détention dans un établissement correctionnel du Québec (sentence de 2 ans -1 jour). AJ est souvent appelé « le droit des détenus » par les personnes incarcérées.

L'organisme intervient principalement auprès des personnes judiciairisées et leurs proches afin de leur offrir de l'information vulgarisée sur le fonctionnement du système correctionnel québécois, sur les droits et obligations en milieu carcéral, la préparation à la prison, le casier judiciaire et la suspension du casier judiciaire (demande de pardon).

AJ a quatre valeurs principales qui peuvent se résumer par **SERJ**...Mais pourquoi **SERJ**? C'est pour **solidarité, équité, respect** et **justice sociale**. Toutes nos interventions s'articulent autour de ces valeurs.

TABLE des matières

Page de couverture	01
À propos	02
Étapes	03
Étape 1	04
Étapes 2-3	05
Étape 4	06
Étapes 5-6-7	07
Vérifications et envoi	08
Notes	09
Coordonnées importantes	10
Changement d'adresse	11
Informations importantes	12
Fin	13

La confection, la mise en page, l'impression et l'assemblage de ce document sont entièrement réalisées par l'équipe d'Alter Justice.

L'orthographe rectifiée est utilisée dans ce document et l'écriture la plus inclusive possible est aussi utilisée.

Aucune information offerte par Alter Justice ou ses représentant(e)s ne peuvent être utilisée comme avis juridique ou conseil juridique. Seuls les Lois et les Règlements ont force de Loi.

En communiquant avec Alter Justice, vous acceptez que vos informations soient recueillies à des fins de suivis de dossiers et statistiques. Contactez-nous pour en savoir plus sur notre politique de confidentialité des renseignements.

SUSPENSION DU CASIER JUDICIAIRE

ÉTAPES À SUIVRE

1

Étape 1

Obtenir le casier judiciaire
ou une attestation de l'absence de casier

Empreintes digitales

+/-100\$

2

Étape 2

Formulaire(s)
Vérifications des
dossiers de la
police locale

Étape 3

Formulaire(s)
Renseignements de
la Cour

Si nécessaire

Étape 4

Formulaire optionnel
Fiche de conduite
militaire

+/-100\$

3

Étape 5

Photocopies des pièces
d'identité (2)



Étape 6

Formulaire
Demande de
suspension du casier
judiciaire (cannabis)



Étape 7

Vérification

Envoi par la poste



ÉTAPE 1

CASIER JUDICIAIRE



1. Prise d'empreintes digitales



Se rendre à une **firmе accréditée** ou au **poste de police** de la ville (si applicable).

Mentionner que c'est dans le cadre d'une **demande de pardon**.

Attendre de recevoir le casier judiciaire **par la poste** et s'assurer que celui-ci présente vos **empreintes digitales** et le **sceau officiel de la GRC**.

SPVQ (Police de Québec)

495, Boulevard Louis-XIV,
Québec (Québec) G2K 1W3,
Local RC52C
(418) 641-6617 option 1

Identité Québec

1 855 902-2539
<http://www.identitequebec.ca>

Les Commissionnaires du Québec

1 877 322-6777
<https://commissionnairesquebec.ca>

NOTRE SOUTIEN

Nous pouvons vérifier votre casier judiciaire.

Vous pouvez nous envoyer une copie du document.

NOTES

ÉTAPE 2

COUR ET POLICE



2. Renseignements de la Cour



Acheminer le(s) formulaire(s) de **Renseignements de la Cour** remplis et une photocopie du casier judiciaire au(x) cour(s) concernée(s). Des frais peuvent s'appliquer selon les cours.

NOTRE SOUTIEN

Nous allons vous référer au(x) cour(s) de justice et service(s) de police qui vous concernent.

NOTES

3. Vérification des dossiers de la police locale



Envoyer le(s) formulaire(s) **Vérification des dossier de la police locale** remplis, une photocopie de **2 pièces d'identité**, une photocopie du **casier judiciaire** et les **frais** exigée au(x) service(s) de police concerné(s).

Si vous avez déménagé au cours des cinq dernières années, vous devrez peut-être envoyer plusieurs formulaires à différents services de police.



Les services de police concernées sont ceux desservant les villes où vous avez habité dans **les 5 dernières années**, au moins 3 mois.



Le formulaire VDPL n'est valide **que pour 1 an** suivant sa date de signature par le poste de police.

ÉTAPE 2

CONDUITE MILITAIRE



4. Fiche de conduite militaire

La fiche de conduite militaire est nécessaire pour les membres **actuel(le)s et les ancien(ne)s** membres des Forces armées canadiennes **seulement**.

Vous devez demander votre fiche de conduite militaire à votre **commandant divisionnaire**.

- ▶ Si aucune fiche n'existe, vous devez fournir une lettre signée par votre commandant divisionnaire ou l'organisation appropriée attestant qu'il n'existe aucune fiche de conduite militaire.

IMPORTANT!

- Joignez à votre demande toute la correspondance provenant de votre commandant, de la Défense nationale ou de Bibliothèque et Archives Canada.
- Assurez-vous d'inclure les renseignements suivants dans votre demande d'une fiche de conduite militaire :
 - La raison de votre demande, soit une demande de suspension du casier;
 - Vos prénom et nom de famille (s'ils ont été changés par la suite, ceux que vous avez utilisés au moment de la perpétration de l'infraction);
 - Votre date de naissance;
 - Votre numéro d'identification ou de service militaire;
 - Votre signature;
 - Vos dates d'enrôlement et de libération.

POUR LES ANCIENS MEMBRES RÉGULIERS :

- > Si vous avez quitté le 1er janvier 1998 ou après cette date, obtenez ce document auprès de la Section de l'accès à l'information et protection des renseignements personnels du ministère de la Défense nationale en vertu de la Loi sur la protection des renseignements personnels :

Directeur, Accès à l'information et protection des renseignements personnels

Quartier général de la Défense nationale
Edifice Major-général George R. Pearkes
101, promenade Colonel By
Ottawa (Ontario) K1A 0K2

- > Si vous avez quitté avant le 1er janvier 1998, obtenez-le auprès de la Section de l'accès à l'information et protection des renseignements personnels de Bibliothèque et Archives Canada :
Coordonnateur, Bureau de l'accès à l'information, de la protection des renseignements personnels et des documents du personnel
Bibliothèque et Archives Canada
395, rue Wellington
Ottawa (Ontario) K1A 0N4

POUR LES ANCIENS RÉSERVISTES :

- > Si vous avez quitté le 1er mars 2008 ou après cette date, obtenez ce document auprès de la Section de l'accès à l'information et protection des renseignements personnels du ministère de la Défense nationale en vertu de la Loi sur la protection des renseignements personnels :

Directeur, Accès à l'information et protection des renseignements personnels

Quartier général de la Défense nationale
Edifice Major-général George R. Pearkes
101, promenade Colonel By
Ottawa (Ontario) K1A 0K2

- > Si vous avez quitté avant le 1er mars 2008, obtenez-le auprès de la Section de l'accès à l'information et protection des renseignements personnels de Bibliothèque et Archives Canada :
Coordonnateur, Bureau de l'accès à l'information, de la protection des renseignements personnels et des documents du personnel
Bibliothèque et Archives Canada
395, rue Wellington
Ottawa (Ontario) K1A 0N4

ÉTAPE 3

SUSPENSION



5. Photocopies de pièces d'identité

Il est recommandé d'avoir une photocopie de 2 pièces d'identité officielles **recto-verso**

- ▶ Passeport, permis de conduire, carte d'assurance maladie (RAMQ) ou certificat de naissance.

NOTRE SOUTIEN

Nous pouvons vous aider à rédiger votre lettre. À noter qu'il est de **vous** **responsabilité** d'écrire le texte.

Nous pouvons vérifier l'entièreté de vos documents.

NOTES

6. Suspension du casier judiciaire

Répondre à **toutes les questions** des 2 côtés du formulaire. Ne pas oublier de **signer**. Le formulaire n'est valide que pour **12 mois** suivant la date de la signature.

7. Bénéfices mesurables

Répondre à toutes les questions obligatoires présentes sur le formulaire (il se peut que la 4e ne s'applique pas à votre situation).

Alter Justice suggère d'**écrire une lettre** en annexe au formulaire. Informez-vous auprès d'un.e intervenant.e pour plus d'informations.

VÉRIFICATIONS ENVOI FINAL



VÉRIFICATIONS

Casier judiciaire (**original**)

☐

Formulaire(s) de Renseignements
de la Cour (**originaux**), si
applicable

☐

Fiche de conduite militaire
(**originale**), si applicable

☐

Formulaire(s) VDPL (**originaux**)

☐

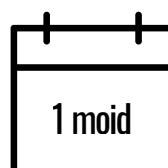
Photocopies de pièces d'identité
(**recto verso**)

☐

Formulaire de demande de
suspension du casier cannabis
(**original**)

☐

Vous avez presque terminé!



► C'est le temps d'analyse
du dossier suivant la
réception de la demande!



► La demande de pardon
accélérée est gratuite. Vous
n'aurez donc pas à payer
l'analyse de votre dossier à
la CLCC.



**Commission des libérations
conditionnelles du Canada**

Division de la clémence et de la
suspension du casier
410, avenue Laurier Ouest,
5e étage
Ottawa, Ontario K1A 0R1



Conseil : **Conservez une photocopie** de tous les documents envoyés à la CLCC!

IMPORTANT INFOS DE CONTACT

Cours

Palais de justice de Québec

300, boulevard Jean-Lesage
Québec (Québec) G1K 2L3
418 641-6292

Palais de justice de Montréal

1, rue Notre-Dame Est
Montréal (Québec) H2Y 1B6
514 393-2721

Cour municipale de Québec

245 Rue du Pont, Québec, QC
G1K 6L6
418 641-6179

Cour municipale de Montréal

775, rue Gosford
Montréal (Québec) H2Y 3B9
514 872-2964

Police locale

SPVQ

495 blvd. Louis-XIV
Quebec, QC G2K 1W3
418 641- 6617

SPVM

10351, rue Sherbrooke Est,
local RCC-14
Montréal (Québec) H1B 1B3
514 280-3114

SPAL (Longueuil)

699, boul. Curé-Poirier O,
Longueuil (Québec) J4J 2J1
450 463-7011

SP de Laval

2911, Boulevard Chomedey
Laval (Québec) H7P 0B8
450 662- 4242

Autres

INFORMATIONS IMPORTANTES



CHANGEMENT D'ADRESSE

- ▶ La CLCC doit pouvoir communiquer avec vous en tout temps, et ce, même après l'obtention du pardon.

Attention : S'il est impossible de communiquer avec vous ou de vérifier les renseignements ou les documents que vous avez fournis, il se peut que votre demande ne puisse être refusée par la CLCC.

Vous devez écrire à la Commission des libérations conditionnelles du Canada pour l'informer de votre nouvelle adresse.



Commission des libérations conditionnelles du Canada

Division de la clémence et de la
suspension du casier

410, avenue Laurier Ouest,
5e Étage
Ottawa, Ontario K1A 0R1



N'EFFACE PAS

Une fois octroyé, le pardon ne rend pas confidentiel:

- Les démêlées avec un service de police;
- Les passages en cour.

Il est toutefois possible de rendre **confidentielles** ces informations.

Pour les empreintes digitales et dossier(s) dans les services police, vous pouvez faire une demande de destruction de dossier et/ou d'une fiche signalétique.

Pour les passages en cour concernant des infractions où vous n'avez pas été reconnu coupable, vous pouvez faire une demande de **non-communication de renseignements criminels**. Vous devez envoyer cette demande aux cours qui vous concernent.

[Des questions? Contactez-nous!](#)



CAMPAGNE JOINS-TOI!

Rejoins Justicio le
super chat dans
son soutien à notre mission!
Deviens membre!

CAMPAGNE d'adhésion

Il est possible d'adhérer en scannant ce code ou en envoyant ce coupon, rempli avec votre paiement (argent ou chèque).

Alter Justice
275, rue du Parvis, bureau 510
Québec, Québec, G1K 6G7



Pour plus d'info 
1.833.529.9031 
info@alterjustice.org 
www.alterjustice.org 

TYPE DE MEMBRE

- ☐ 10\$ Membre
☐ 30\$ Membre +
☐ 100\$ Allié communautaire
☐ 300\$ Allié corporatif
- ☐ Je veux recevoir l'infolettre et les communications d'AJ!

INFO MEMBRE

Nom complet _____
Adresse complète _____

Courriel _____ Téléphone _____
Prenom(s) _____ Naissance _____

FAIRE UN DON

- ☐ 20\$ ☐ _____
☐ 50\$ ☐ _____
☐ 100\$ ☐ Je désire obtenir un reçu d'impôts
pour charité pour mon don (20\$+).
☐ 250\$

BULLETIN AJ

- ☐ Je désire obtenir une ou des copies papier du Bulletin AJ. (revue biannuelle)
- Nombre : _____
- Des frais de 5\$ par édition sont à prévoir, payable d'avance (total annuel de 10\$).

Pour les alliés communautaires et corporatifs, quelle est votre organisation?

POLITIQUE DE CONFIDENTIALITÉ

Alter Justice est soucieux de protéger tous les renseignements personnels collectés dans le cadre de ses services d'intervention auprès des personnes nous contactant. En communiquant avec nous, vous consentez à ce que les informations obtenues soient notées dans nos bases de données. Dès qu'une communication est effectuée avec Alter Justice, des informations peuvent être recueillies, selon leur pertinence et leur nécessité. Pour plus de renseignements, visitez le www.alterjustice.org/nous-joindre



SURPREND TOI À DONNER!



ALTER JUSTICE

Groupe d'aide et d'information
aux personnes judiciairisées



<https://linktr.ee/alterjustice>

NOUS JOINDRE

www.artisjudiciali.ca

www.alterjustice.org

artisjudiciali@alterjustice.org

418.529.9031

1.833.529.9031

Tous droits réservés. 2025



SOUTIENS-NOUS
à aider les autres

**Surprends-toi à
donner à une
bonne cause!**



This image shows a full page of white paper with horizontal black ruling lines. The lines are evenly spaced and run across the width of the page. In the bottom right corner, there is a faint, light blue watermark-style illustration of a hand gripping a metal chain link. The hand is shown from the side, with fingers wrapped around the chain.

